



Agnès Fernandez
Alain Marguerit
Arnaud Tresvaux du Fraval

la montagne en projets

/ A. Fernandez, A. Marguerit, A. Tresvaux du Fraval – La montagne en projets / ISBN 978-2-86364-232-0

ditionsparentheses.com

PARENTHÈSES





Introduction

« Changer la posture des acteurs sur le terrain afin d'élaborer conjointement des projets de territoires durables », c'est ainsi que pourrait se résumer la démarche Atelier national engagée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)¹, direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), pour explorer de nouvelles approches de projet et de partenariat sur des territoires complexes et/ou de vastes étendues, à forts enjeux et en manque d'ingénierie. Cette démarche vise à construire une stratégie de territoire avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire de haut niveau, mise à la disposition des élus et des services de l'État pendant un an sur des sites pilotes volontaires. Il s'agit d'apporter un regard neuf en croisant les thématiques (urbanisme, agriculture, économie, réseaux, environnement, etc.) afin de créer les conditions d'un dialogue fructueux pour qu'ils s'accordent sur une vision d'avenir et réalisent un projet porté par tous.

Par cette initiative, le ministère exprime sa volonté d'insuffler une nouvelle manière d'agir sur les grands territoires. Raisonner sur des espaces morcelés (périmètre de la commune) où la planification est difficile faute d'une intercommunalité cohérente, opposer protection et développement et considérer les secteurs préservés comme des « zones interdites » au point de les exclure de la réflexion d'ensemble empêche d'appréhender les territoires dans leur globalité. La démarche de l'Atelier procède par inversion du regard : dans un premier temps, un projet collectif est monté sur l'entièreté de ce territoire ; dans un deuxième temps, les outils et les procédures nécessaires à sa mise en œuvre sont recherchés. Il s'agit de mettre en valeur les sites et de les considérer comme un potentiel de développement durable, une richesse endogène pour le territoire.

Cette démarche novatrice a été initiée en 2006 avec un Atelier littoral. Très expérimental, il avait alors mobilisé exclusivement les acteurs du ministère (le Bureau des stratégies territoriales de la DGALN), et les services déconcentrés de l'État local (les directions départementales des Territoires, DDT). D'explorations en tâtonnements, d'échecs en réussites, une méthode s'est pas à pas esquissée.

Fort de cette première expérience, le ministère lance en 2007 un deuxième Atelier sur des territoires de

¹ En 2012, ministère de l'Égalité des territoires et du Logement.





→ Les vallées des Gaves

moyenne montagne, très sensibles aux conséquences du changement climatique, en choisissant cette fois-ci d'y associer étroitement les élus locaux.

Pourquoi la moyenne montagne ? Au cours des trois ou quatre dernières décennies, ces territoires se sont développés en misant fortement sur le tourisme, notamment les sports d'hiver, souvent au détriment des activités économiques traditionnelles. Des investissements lourds ont été mobilisés pour réaliser des domaines skiables, de la voirie, des résidences touristiques. Cette monoactivité touristique est aujourd'hui menacée par le réchauffement climatique : si « l'or blanc » commence à fondre, la manne touristique devient précaire. Cette pression touristique a par ailleurs fragilisé ces territoires : grignotées par les équipements et les lotissements, morcelées par de nouvelles routes, les zones agricoles s'émiettent et s'enfrichent ; gagnés par la forêt, les versants s'assombrissent ; les paysages se ferment, l'horizon se bouche. Faute de diversification économique, les emplois stables font défaut, obligeant les habitants à parcourir de longs trajets en voiture pour aller travailler en ville, ou à se contenter d'emplois saisonniers, précaires et chiches en perspectives d'avenir. Il est difficile d'élaborer des projets communs lorsque les clochers sont distants de plusieurs dizaines de kilomètres, quand les routes sont bloquées par la neige l'hiver. Dans ces territoires de moyenne montagne, géographiquement isolés, les barrières topographiques compliquent la réalisation d'intercommunalités cohérentes. La planification territoriale y est plus complexe qu'ailleurs. C'est pour tenter



→ **Langogne, communauté de communes du Haut-Allier**

de répondre à ces enjeux, et parce qu'il a lui-même accompagné — et souvent encouragé — les évolutions que nous venons d'énumérer, que l'État veut aujourd'hui impulser ce changement de posture. Avec l'Atelier, le ministère se présente comme un partenaire à l'écoute des problématiques locales pour envisager l'avenir selon les principes du développement durable. Il se place aux côtés des élus, dans la droite ligne du Grenelle Environnement, pour construire de nouvelles stratégies en s'appuyant sur les ressources locales, bâtir des projets de long terme, bien équilibrés sur les trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnemental.

Parce qu'il était essentiel que les territoires soient volontaires pour participer à cette expérience, le ministère a lancé en 2007 un appel à candidature auprès des directions départementales de l'Équipement (DDE)² du pays afin d'identifier des territoires de projets en moyenne montagne et de proposer aux édiles concernés de bénéficier de l'accompagnement d'une équipe d'experts pluridisciplinaire, mandatée par Alain Marguerit. Nom de l'opération : Atelier montagne. Objectif affiché : « Accompagner les responsables locaux dans la construction d'une stratégie d'action autour de nouvelles solidarités ». Quatre territoires ont répondu à l'appel, trois sont allés au bout de la démarche, c'est-à-dire jusqu'à l'élaboration d'une stratégie partagée et d'une « feuille de route ».

² Entre 2007 et 2009, dans le cadre de la réforme de l'État, les DDE fusionnent avec les DDAF (directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt). Ces deux services forment alors dans un premier temps les DDEA (directions départementales de l'Équipement et de l'Agriculture), qui deviennent au 1^{er} janvier 2010 les DDT (directions départementales des Territoires). Les DREAL (directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) remplacent, elles, progressivement les DRE (directions régionales de l'Équipement), DRIRE (directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et DIREN (directions régionales de l'Environnement).



→ Communauté de communes des Rousses, site de Bois-d'Amont

Le quatrième, n'ayant pas adhéré aux principes de l'Atelier, n'a pas souhaité poursuivre l'expérience jusqu'à son terme.

La démarche Atelier montagne, au départ très intuitive, s'est peu à peu structurée autour d'une méthode basée sur le dialogue et une approche « du local au global ». C'est parce que l'Atelier montagne a posé les fondements de cette méthode que le ministère a voulu un ouvrage qui entend diffuser et partager cette approche « par le projet », donner un écho à ce travail de longue haleine, prolonger la réflexion et montrer les enjeux, les freins, les espoirs et les situations de ceux qui travaillent sur le terrain à l'aménagement du territoire. Ce livre, qui prend la forme d'un récit, décrit le contexte du lancement du projet, la façon dont les participants s'y engagent et se l'approprient, l'enseignement tiré de cette manière d'appréhender les territoires. Le caractère « exploratoire » de cette démarche, vue comme un laboratoire de projet, est présenté dans le but de capitaliser ses résultats.

Des résultats qu'il serait illusoire de vouloir mesurer en actions. Ce qui est avant tout resté de ces Ateliers sur le terrain, c'est le précieux réflexe de s'asseoir autour d'une table pour réfléchir collectivement à des projets de long terme qui vont bien au-delà d'un simple mandat électoral et qui engagent un territoire pour les décennies à venir. Ce patient travail de réflexion, d'élaboration, de comparaison, de prospective, difficile à mener pour les maires de petites communes, a

permis à des édiles déjà conscients de manquer de recul, de s'ouvrir à des visions plus larges pour considérer leur territoire autrement. Le regard des agents de l'État local a également changé. Dans le contexte de la Révision générale des Politiques publiques (RRGPP) et de la réorganisation des services, les services de l'Équipement se sont appuyés sur cette expérience pour faire évoluer leurs méthodes de travail. Davantage dans certains services que dans d'autres, mais c'est incontestable. Là aussi, les curseurs ont bougé. C'est ainsi que, pour le directeur de la DDT des Hautes-Pyrénées, « les progrès ne sont pas objectivables mais culturels ». Pour le directeur de la DDT de Lozère, « l'expérience a eu de fortes vertus pédagogiques, mes interlocuteurs élus ont gagné en compétences, notamment en matière d'urbanisme ». D'autres disent plus poétiquement : « Des graines ont été semées dans un terreau plus fertile »...

→ **Nota**

La partie « récit » de ce livre (textes sur fond blanc) a été réalisée par Agnès Fernandez à partir d'entretiens avec les différents acteurs qui ont participé à la démarche Atelier montagne. Ils ont été menés dans le cadre de reportages sur chacun des trois sites, entre le 4 octobre et le 7 novembre 2010. Les entretiens, d'une durée moyenne de deux heures, se sont déroulés dans les mairies des élus concernés, ainsi qu'aux sièges des DDT. Une visite de chacun des sites a été organisée par le référent de la DDT qui a suivi la démarche Atelier, afin de visualiser sur le terrain les spécificités locales et les enjeux évoqués.

Quelques rencontres avec des chefs d'entreprise ou des agriculteurs ont donné lieu à la visite d'exploitations pour une meilleure compréhension du sujet.

De son côté, l'équipe projet a apporté sa contribution à cet ouvrage en présentant sa stratégie et son point de vue (textes sur fonds de couleur).

Les photos et documents iconographiques ont été fournis par l'Atelier des paysages d'Alain Marguerit, par Cristina Garcez, Agnès Fernandez et Frédéric Desbois.

L'instabilité des dénominations d'organismes administratifs est due en particulier aux réformes successives des services de l'État : les directions départementales de l'Équipement (DDE) sont dénommées ainsi, jusqu'à leur fusion avec les directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), donnant naissance aux directions départementales des Territoires (DDT).



→ Dessiner collectivement un territoire



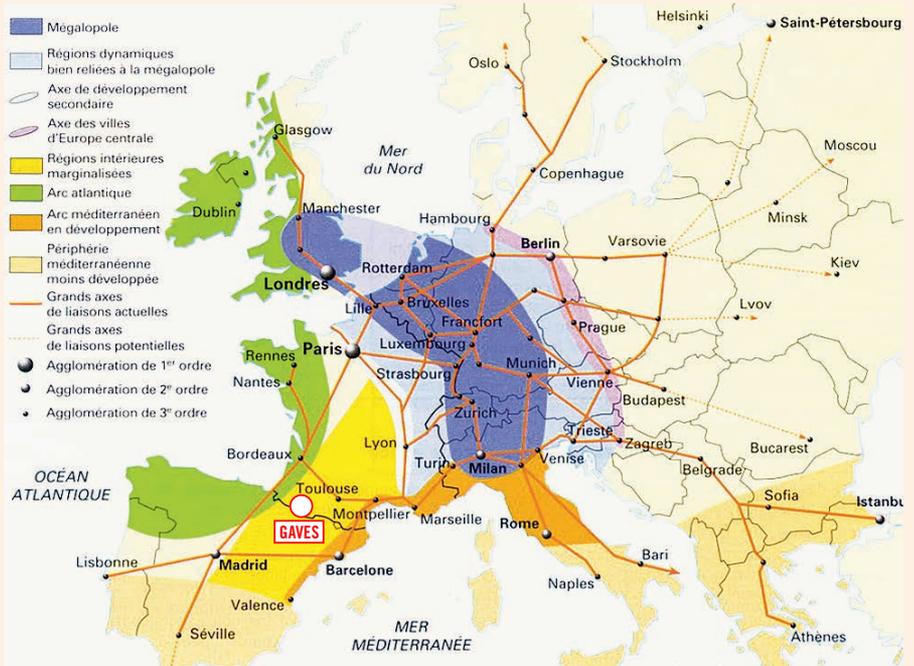
→ Centre médiéval de Langogne



→ Un chalet témoin dans le Jura

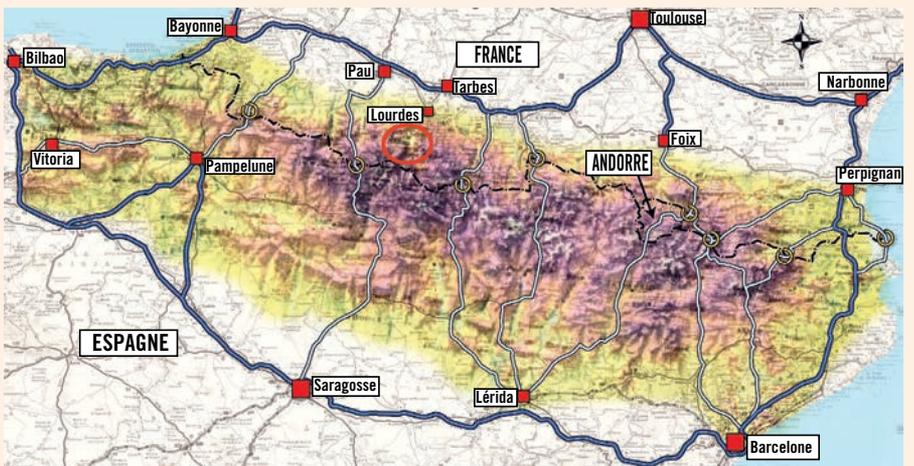
Situer le territoire, les enjeux et la stratégie : trois sites

1 / Les Gaves



→ Situation économique du territoire d'étude

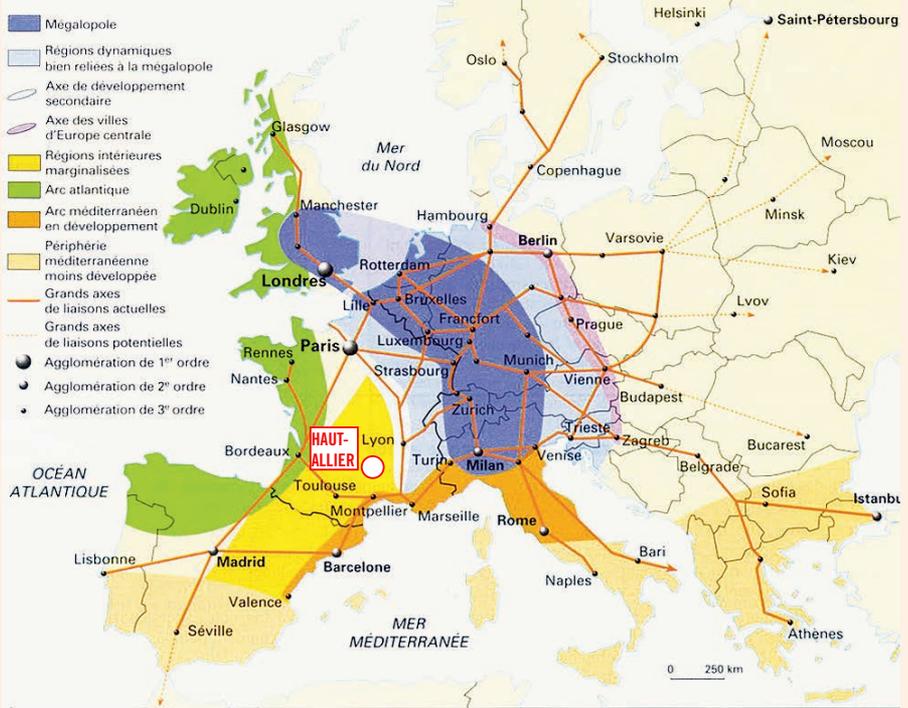
Les Gaves au centre des Pyrénées et de la région intérieure marginalisée.



→ Territoire de frontière par la topographie

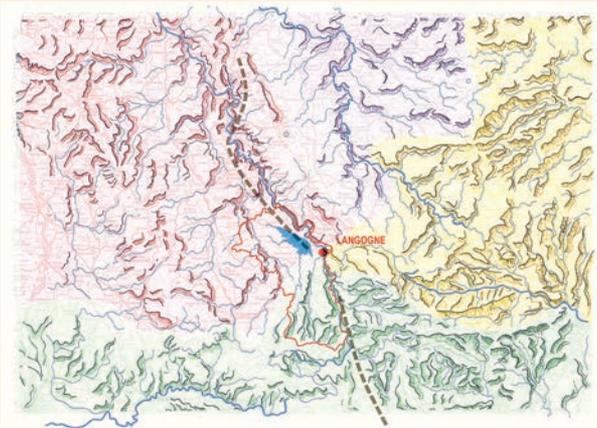
Liaison aisée Espagne-France à l'Est et à l'Ouest sur les deux côtes méditerranéenne et atlantique, rapidement confrontés à la topographie. Quelques étroites liaisons difficiles au centre au travers de la montagne dont la vallée d'Aspe parallèle à la vallée des Gaves.

La communauté de communes du Haut-Allier (cCHA)



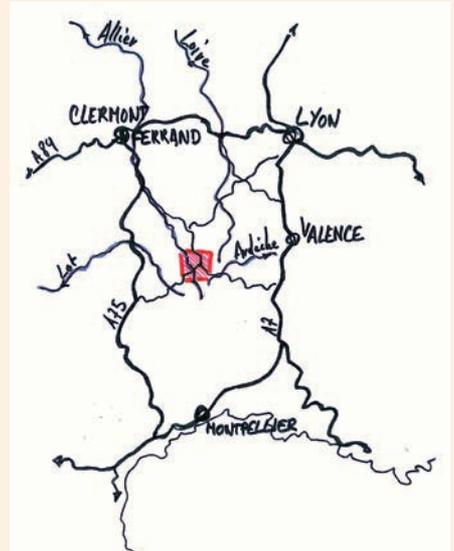
→ Situation économique du territoire d'étude

La CCHA, un territoire situé au cœur des régions intérieures marginalisées.



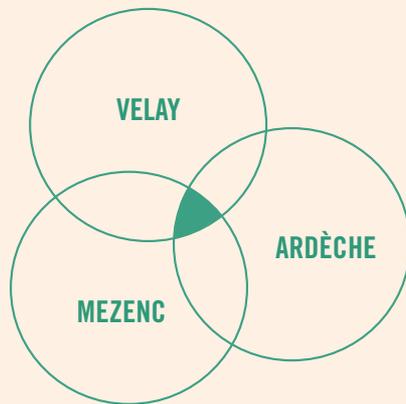
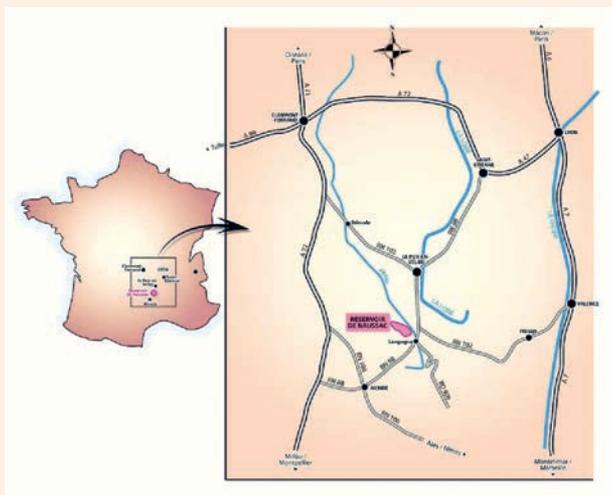
→ Un territoire à la croisée de quatre systèmes géologiques

Formation basaltique de la chaîne des Puys (en mauve), massif granitique de la Margeride (en rose), roches métamorphiques des Cévennes (jaune et vert).



→ Langogne : une centralité à la croisée des itinéraires locaux et nationaux

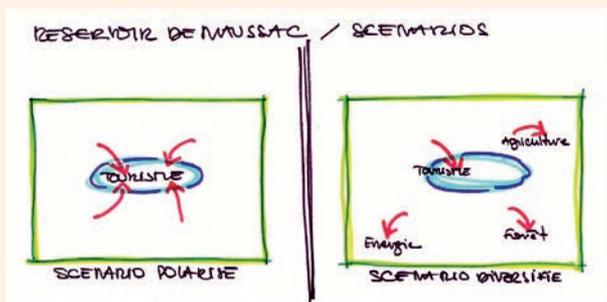
Une tradition de marché en relation avec la mise en valeur des ressources agricoles et naturelles locales.



→ Canton de Langogne

Il s'agit d'un territoire rural, qui n'intéresse directement aucune grande agglomération et qui tire principalement ses revenus de l'agriculture et des services soutenus par des flux extérieurs au territoire (retraites, allocations diverses, sécurité sociale) ; « territoire de dépendance qui ne développe pas une économie de profit ». Ce territoire a connu un développement limité au cours des dernières années (habitations nouvelles notamment en lien avec le réservoir, quelques équipements), l'économie du tourisme étant principalement liée aux résidences secondaires et dans une moindre mesure aux aménagements réalisés autour du réservoir de Naussac

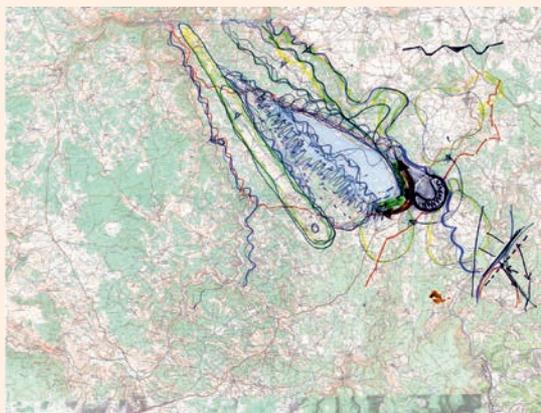
SOBERCO ENVIRONNEMENT



→ Les enjeux

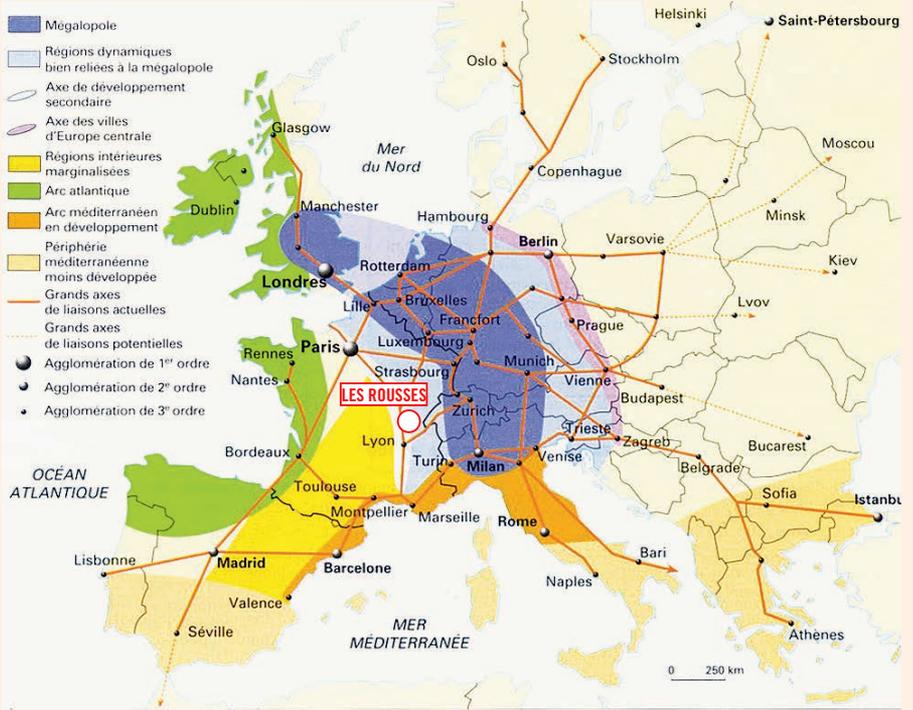
Face à un scénario polarisé qui reviendrait à tout miser sur le développement touristique « autour du lac » qui « alimente tous les fantasmes du territoire » alors qu'il s'agit d'un réservoir, le territoire devrait rechercher un scénario diversifié en s'appuyant plus fortement sur ses propres ressources (énergie, agriculture et forêt).

SOBERCO ENVIRONNEMENT



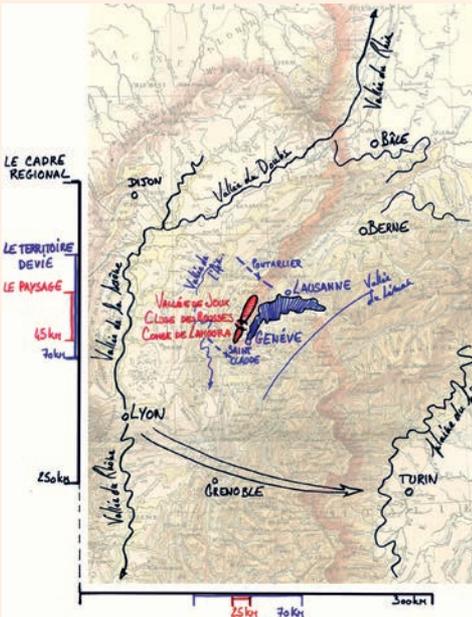
→ Dessin réalisé lors des séances de travail de l'Atelier

Les Rousses



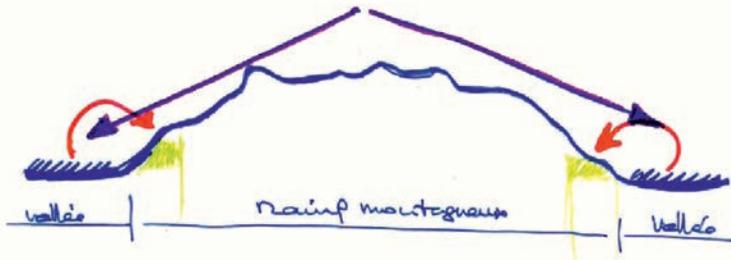
→ Situation économique du territoire d'étude

Un territoire situé dans le périmètre défini comme la mégapole européenne

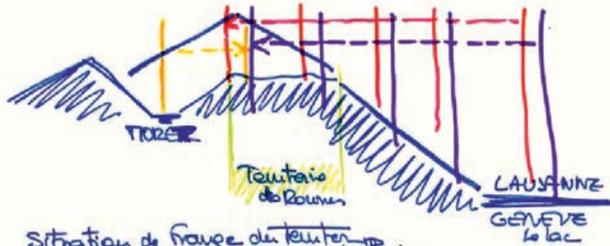


→ Est de la France

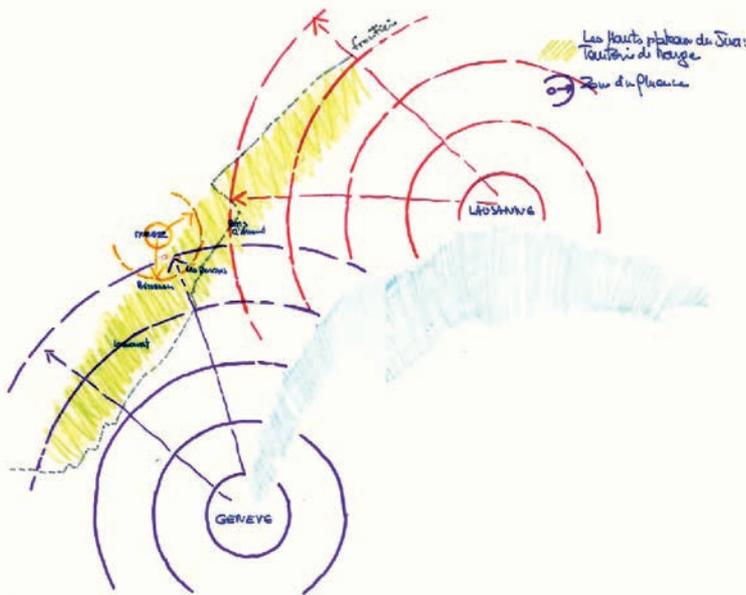
Dans un cadre inter-régional européen entre Bâle et Lyon, un territoire de vie situé entre Pontarlier et Saint-Claude (nord / sud), la vallée de l'Ain, le lac du Léman. Paysage de vallée de cluses et de combes sur une dimension réduite de 25 à 45 km.



- mouvement de déprise rurale du massif en direction des vallées urbanisées
- mouvement de desserrement urbain en direction des territoires de franges
- Territoires de frange.



Situation de frange du territoire des Rousses dans l'axe de desserrement urbain de Lausanne, Genève et dans une péninsule même de Tigre.



→ Situation de frange du territoire des Rousses

Le territoire se situe de fait en rebord de plateau du côté du versant Suisse et bénéficie d'une économie de « rebond », liée au desserrement urbain des agglomérations de Lausanne et de Genève alors que dans le même temps le cœur du massif du Jura a connu une déprise rurale (baisse de la population au profit des vallées urbanisées).

Les stratégies territoriales

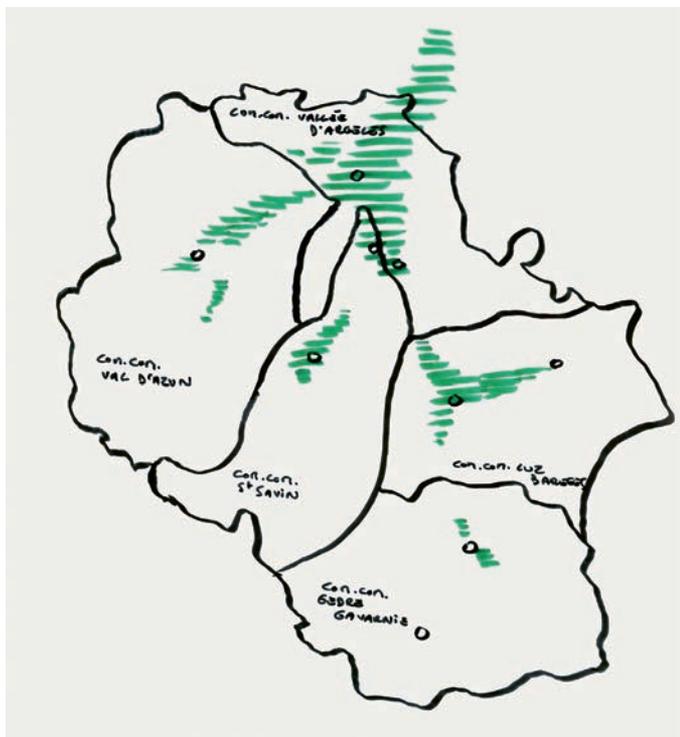
Les vallées des Gavres



/ A. Fernandez, A. Marguerit, A. Tresvaux du Fraval – La montagne en projets / ISBN 978-2-86364-232-0

ditionsparentheses.com





→ Les cinq communautés de communes des vallées des Gaves : pays Toy, Gavarnie-Gèdre, Saint-Savin, Vallée d'Argelès, Val d'Azun



Les stratégies territoriales

La communauté de communes des Rousses





→ **Les clairières linéaires des stations**

Les Rousses, territoire frontalier

Situé à la frontière Suisse, les Rousses est depuis toujours un territoire d'échanges. Une situation favorable qui apporte du dynamisme économique, mais aussi une forte pression foncière, dommageable pour les paysages.

Situé sur les hauts plateaux du Jura, à la frontière du canton de Vaud (Suisse), le territoire de la communauté de communes des Rousses composé de quatre communes : Bois-d'Amont, les Rousses, Prémanon et Lamoura s'étire de façon très linéaire sur plus de 15 km de part et d'autre de la commune des Rousses, entre 1120 et 1680 m d'altitude. C'est un point de bascule entre la France et la Suisse. Autrefois, les foyers de vie jurassiens s'installaient dans les vallées (à Morez en particulier), protégées du vent et en contact avec les voies de communication et les torrents de montagne, source d'énergie hydro-électrique. Les plateaux étaient alors occupés par des fermes d'altitude et les constructions y étaient assez rares. Aux Rousses, les maisons anciennes datent de la deuxième partie du XIX^e siècle : leurs façades sont couvertes de tavaillons⁸, qui faisaient alors office « d'isolation par l'extérieur ». À partir des années soixante, les sports d'hiver se démocratisent et les touristes affluent dans la région, séduits par la beauté du paysage, la tranquillité et les grands espaces. Très vite la progression devient exponentielle, couvrant les versants de pistes de ski, d'immeubles, de chalets et de parkings. Depuis toujours, les échanges frontaliers sont importants dans ce « territoire de frange ». Échanges commerciaux, agricoles (pâtures), mais aussi contrebande.

En 1862 est construit le fort des Rousses. Devenu rapidement obsolète du fait de l'évolution de l'armement de siège, il est peu à peu désinvesti et utilisé pour des usages divers : accueil de colonies de vacances, Centre régional d'entraînement physique militaire et de ski...

En 1997, l'État le vend à la commune des Rousses qui le réhabilite et y installe les bureaux de la communauté de communes des Rousses ; ses caves ont été investies

⁸ Le bardeau, tavaillon ou tavillon (en Suisse romande) est une sorte de planchette de bois : revêtement permettant de protéger des intempéries les toitures et les façades.



→ Le fort des Rousses

© JOËL REGAD

par une fromagerie qui y affine les spécialités locales — comté, morbier et mont-d'or, appellations d'origine contrôlée. Ces échanges séculaires avec le voisin suisse se sont intensifiés depuis quelques décennies, créant une économie « de rebond » liée au desserrement urbain des agglomérations de Lausanne et de Genève. Aujourd'hui, nombre d'habitants des Rousses travaillent en Suisse où les salaires sont nettement plus élevés et nombre de Suisses habitent en France où les prix du foncier sont plus bas. Ainsi, environ 2000 personnes franchissent quotidiennement la frontière pour une population totale de 6500 habitants ; au point que ce territoire est parfois qualifié de « troisième couronne genevoise ». Le niveau de vie est supérieur au reste du pays avec un revenu par habitant à l'indice 130 en 2005, contre 100 en moyenne en province. Les voitures qui stationnent dans les rues et les parkings sont essentiellement de grosses cylindrées rutilantes, de modèles récents. Cette richesse du territoire découle de trois ressources principales : les navettes d'actifs travaillant notamment en Suisse, le tourisme et l'emploi dans les secteurs industriels et commerciaux, notamment la fabrication de lunettes (une tradition régionale ancienne) et celle d'emballages en bois (un secteur en expansion). L'industrie lunetière s'exerce principalement sur le hameau de La Doye, éloigné du centre des Rousses mais à proximité immédiate de Morez.



→ **Le musée de la lunette à Morez**

Cette aisance encourage dans la communauté de communes des Rousses une démographie très vigoureuse. Alors qu'en France, les territoires de montagne tendent à se dépeupler, 2100 nouveaux habitants sont venus s'installer entre 1975 et 2006. Et contrairement à ce qui se passe généralement dans le monde rural français, cette tendance n'est pas le fait de retraités mais de ménages actifs. La moyenne d'âge est donc ici plutôt jeune.

Depuis 1992, le nombre de résidences secondaires a diminué et de nombreux descendants des vieilles familles qui venaient régulièrement en villégiature sur le territoire vendent aujourd'hui leur patrimoine immobilier qui est souvent transformé par les acquéreurs en résidences principales. La communauté de communes des Rousses voit la part de ses résidents

permanents s'accroître, ce qui est toujours positif pour un territoire. Mais ce tableau idyllique doit être nuancé. Ce dynamisme économique comporte en effet des corollaires : les déplacements reposent presque uniquement sur l'usage de la voiture particulière et les flux pendulaires entre la France et la Suisse provoquent d'importants embouteillages aux heures de pointe. Quant à l'étalement urbain, il atteint des proportions préoccupantes et coûte de plus en plus cher à la collectivité, que ce soit en réseaux, en transport scolaire, en collecte des déchets, en déplacements automobiles, en déneigement. L'encadrement réglementaire est ici plus souple qu'en Suisse et nombre d'Helvètes achètent des terrains isolés pour y construire des chalets « en pleine nature », ce qu'ils ne peuvent pas faire chez eux où des règles d'urbanisme drastiques imposent la compacité.

Le dynamisme du territoire entraîne des mutations rapides : la pression foncière grignote les terres agricoles, dont la surface a diminué de 23 % ces dernières années. Les agriculteurs, dont l'activité est pourtant portée par l'existence de six appellations d'origine contrôlée, cessent peu à peu leur activité sans trouver de repreneur. Ainsi, le nombre d'exploitations a été divisé par deux en quinze ans. Des agriculteurs helvètes qui exploitent des prairies sur le territoire de la station des Rousses contribuent aujourd'hui à l'entretien des paysages (ils gèrent 20 % de la surface agricole utile, estimée à 1 000 hectares), mais cette situation demeure fragile. Lorsqu'un exploitant cesse

son activité, des surfaces importantes sont soit urbanisées, soit livrées à la friche puis à la forêt... D'autant que le découpage foncier ne facilite pas une utilisation rationnelle de l'espace. À Bois-d'Amont par exemple, les parcelles ont la forme de lanières qui partent du lac et remontent jusqu'à la crête. Il s'agissait à l'origine de permettre à chaque exploitant d'accéder au lac afin que le bétail puisse s'y abreuver. Aujourd'hui, ce foncier dont les lanières peuvent mesurer 2,5 mètres de large et plusieurs centaines de mètres de long constitue un frein à de nombreux projets d'aménagements ; la multiplicité des propriétaires n'arrangeant pas les choses.

La forêt couvre aujourd'hui 76 % du territoire de la communauté de communes des Rousses.

Elle est pour moitié constituée de propriétés privées très morcelées, le reste étant confié à la gestion de l'ONF (Office national des forêts). Entre 1984 et 1997, quelque 2 400 hectares sont passés d'une occupation agricole à une occupation forestière, soit environ un quart du territoire des quatre communes. Lorsqu'elle accueille une flore ou une faune remarquable (le grand tétras par exemple), cette forêt est protégée. Ailleurs, lorsqu'elle progresse des suites du recul de l'activité agricole, elle doit être contenue car les espaces ouverts se ferment peu à peu, les versants s'assombrissent, les paysages se banalisent. Une filière d'exploitation de bois existe localement, mais elle souffre d'un déséquilibre en raison d'un nombre insuffisant d'entreprises de transformation implantées sur le territoire. La matière première est de très bonne qualité, notamment pour le bois d'œuvre avec des épicéas de 300 ans, mais une part importante de la production est exportée, parfois à l'étranger, pour revenir ensuite sous forme de produits transformés.

La structure urbaine de la communauté de communes des Rousses s'organise autour de la station proprement dite, principal pôle urbain dominant le plateau de par sa situation de carrefour entre combes et cluses. Bois-d'Amont, pôle urbain secondaire, s'étire de part et d'autre du marais de la vallée de Joux, tout proche de la Suisse. Lamoura, petit village groupé, est situé à l'ouverture d'une longue combe en direction des Rousses. Et enfin Prémanon se localise en retrait de l'axe de circulation du col entre Morez et Nyon. Au cours des dernières décennies, l'habitat s'est étalé en pied de versant de part et d'autre de la vallée de Joux tandis que des villages de station de



→ Le grand tétras, espèce protégée : le mâle et la femelle

©PATRICK NARP



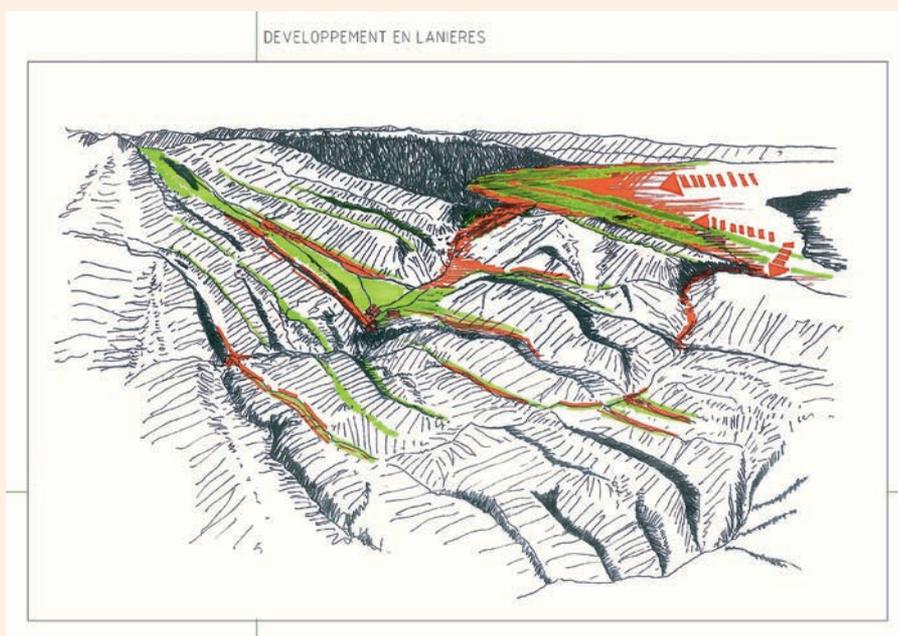
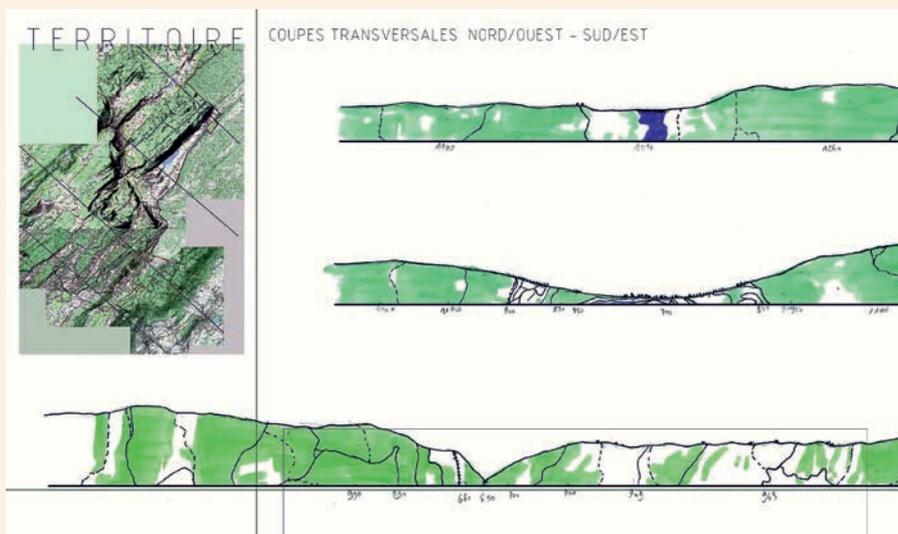
→ La combe du lac de Lamoura

sports d'hiver étaient créés *ex nihilo* dans la combe de Lamoura — les Jouvencelles, la Serra, la combe du lac —, servant ensuite de support à un développement urbain résidentiel diffus.

La communauté de communes des Rousses a été créée en 1994, en lieu et place du syndicat mixte existant dont la vocation principale était le ski nordique. Fortement encouragée par l'État, mais quelque peu boudée par les élus locaux, cette communauté de communes a permis d'obtenir des aides et de financer les contrats de station successifs, afin notamment de moderniser les remontées mécaniques. Ces contrats sont une manne pour le territoire. L'intercommunalité n'a cependant obtenu que la compétence tourisme, chacune des municipalités souhaitant conserver ses propres compétences dans les autres domaines, notamment en matière d'urbanisme.

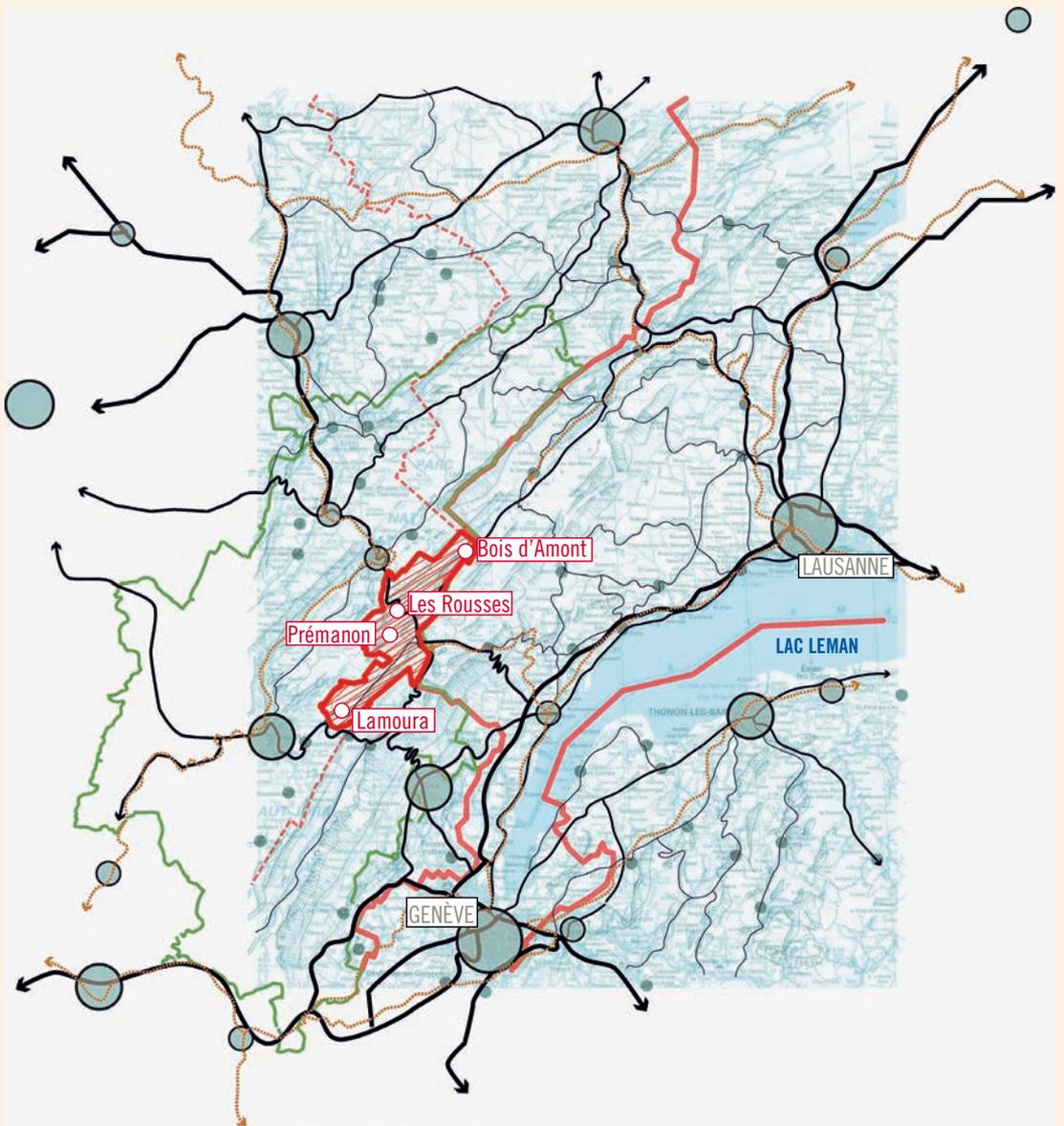
Les Rousses

Diagnostic et stratégie



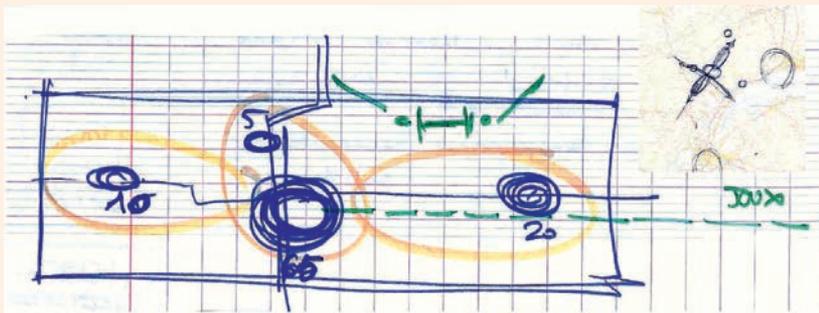
→ Les Rousses : géologie

Un paysage marqué par la géologie qui a formé un plateau orienté en lanière Nord/Sud où se succèdent crêtes/combes/vallée et fin plateau.



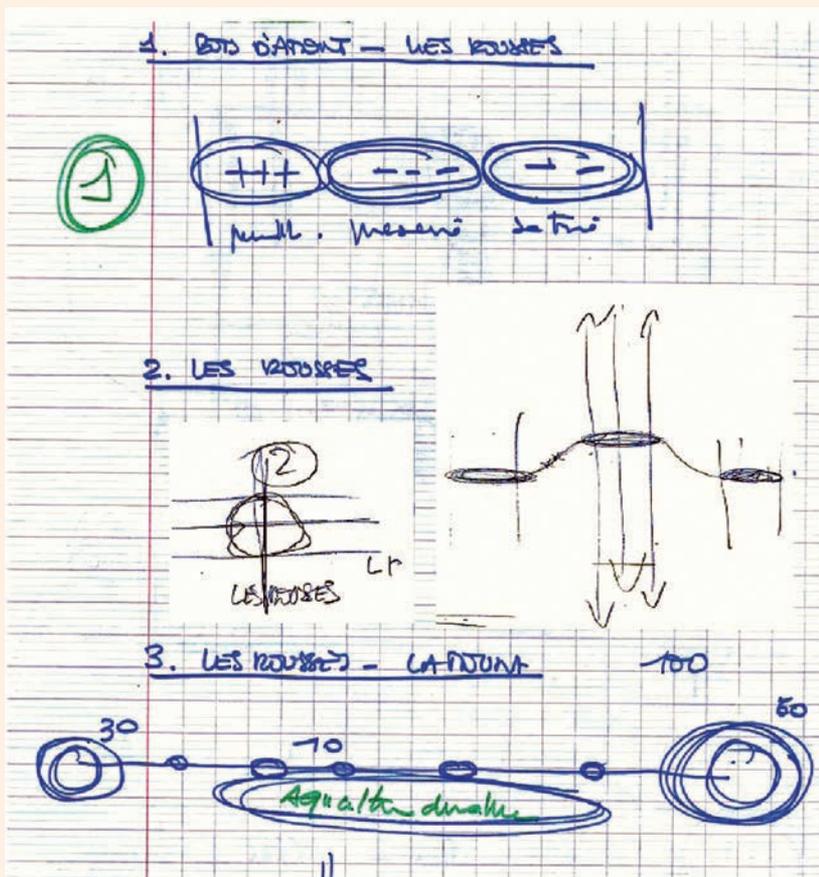
→ **Bois-d'Amont, les Rousses, Prémaman et Lamoura**

Territoire de frontière en connexion avec l'aire métropolitaine autour des deux grandes agglomérations de Genève et de Lausanne. Une petite communauté de communes au centre du Parc régional du Jura.



→ Les enjeux

Le territoire s'articule autour du village des Rousses, qui se présente comme un carrefour entre un développement urbain linéaire le long des combes de plateaux (dans le prolongement de la vallée de Joux) et un axe de col et qui doit constituer le principal pôle de développement urbain.



→ Trois secteurs se distinguent

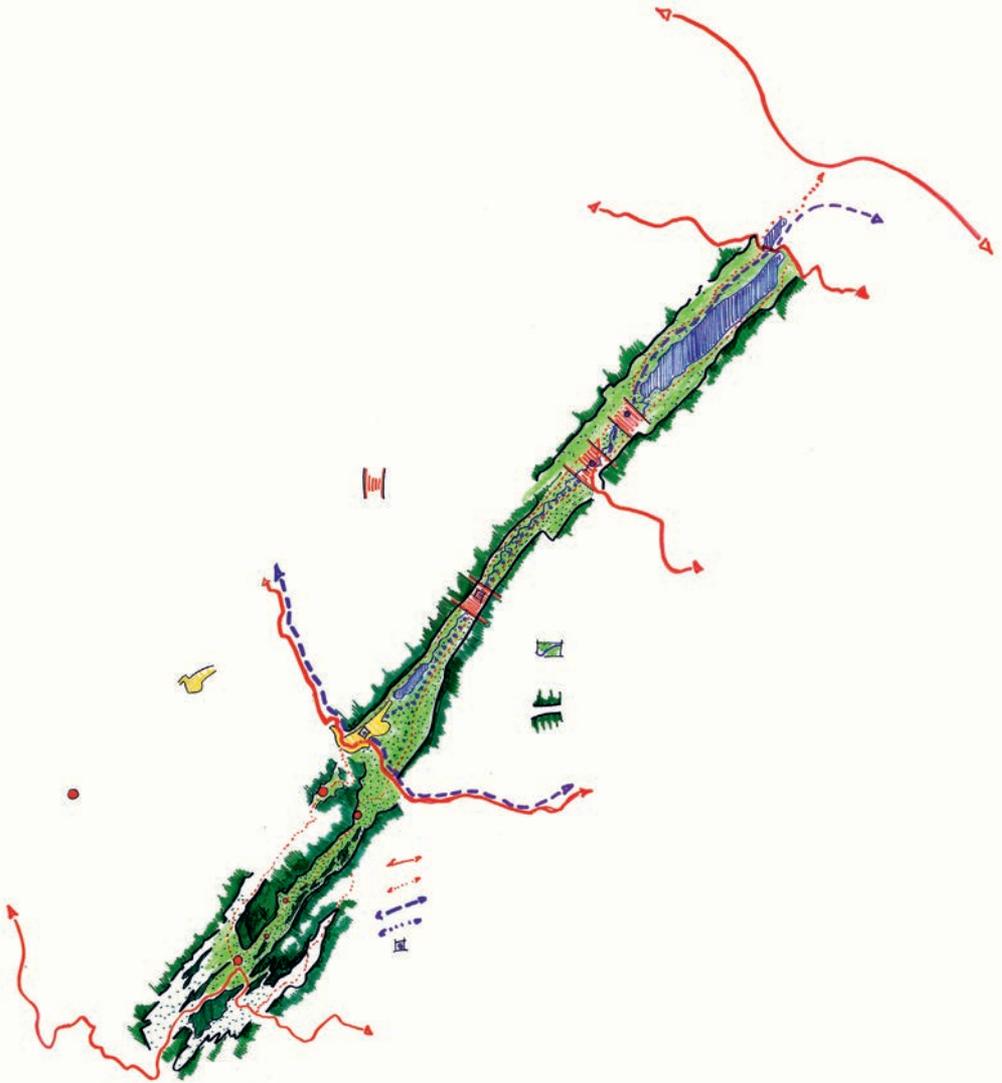
Le secteur n°1 présente le plus de cohérence. Étagement remarquable : zones naturelles de fond de vallée, pieds de versant urbanisés, prairies de pentes, boisements. Prise en compte du secteur sauvegardé du lac et des zones humides. Le secteur n°2 présente des réserves foncières significatives (renouvellement urbain et extension urbaine). Absence de cohérence urbaine sur le secteur n°3 : mitage urbain, juxtaposition urbaine, faible intégration paysagère...

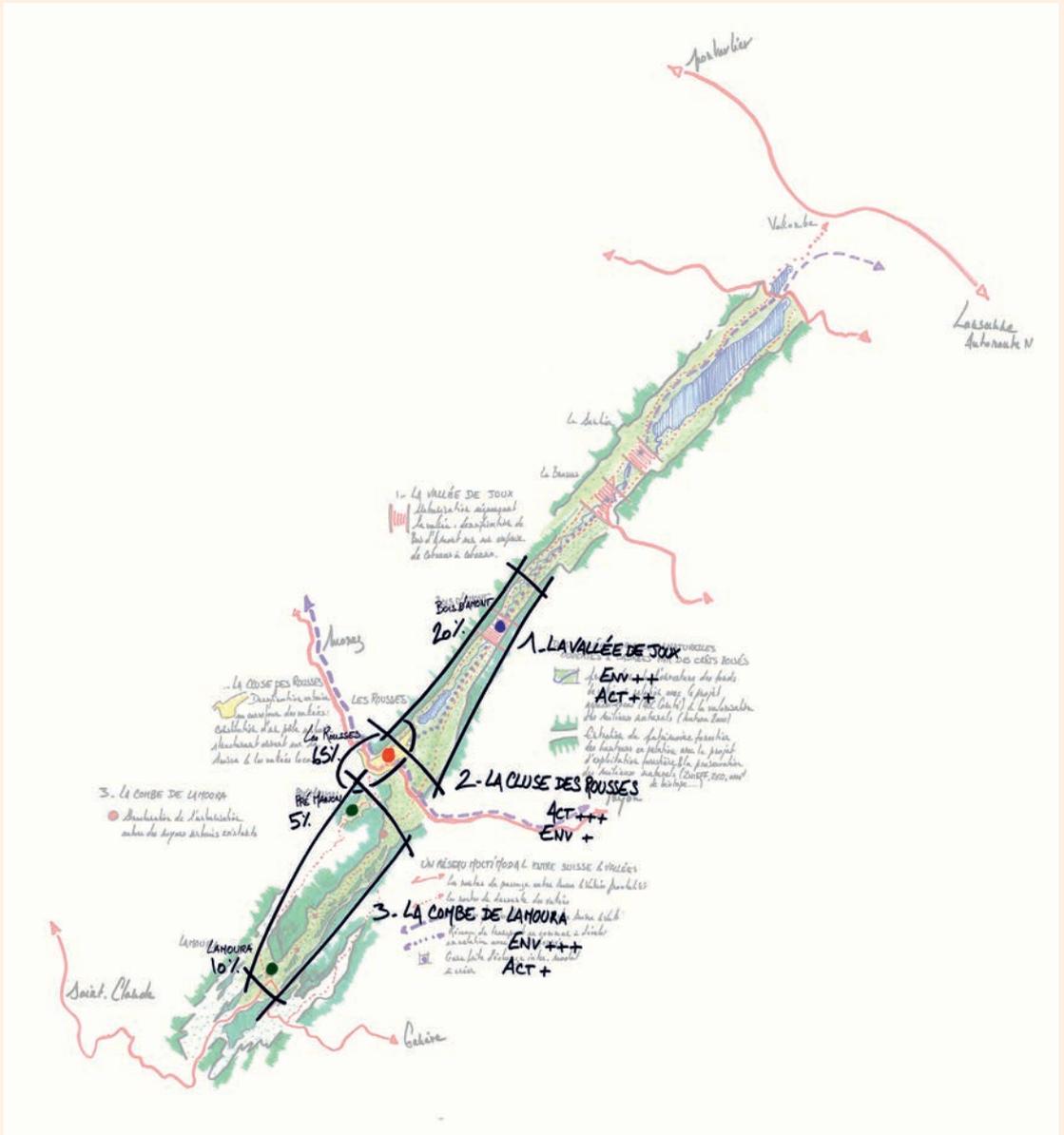
Le projet définit une stratégie pour chacun des sites selon ses caractéristiques paysagères.

Les vallées : préserver l'ouverture des fonds de vallée par la valorisation de la relation agriculture et milieu naturel ; densifier Bois-d'Amont sur son emprise de coteau à coteau.

La cluse des Rousses : densification urbaine inscrite dans le réseau multimodal entre Suisse et France.

Les combes de Lamoura et Prémanson : structuration urbaine autour des bourgs et valorisation des prés / bois et du patrimoine forestier.





→ **Stratégie**

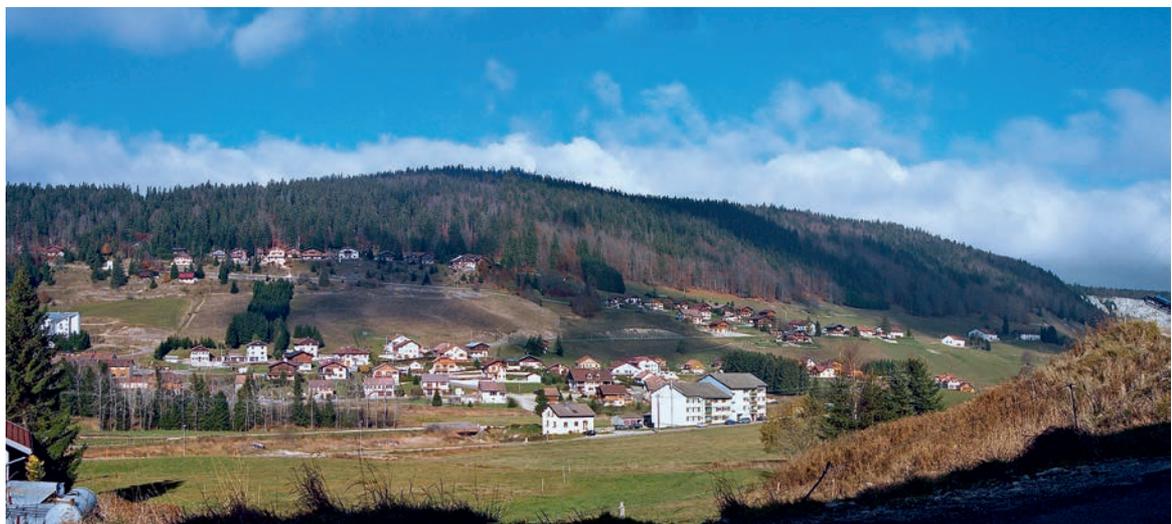
Croquis de définition des enjeux.

ACT : activités urbaines (habitat, équipements, activités).

ENV : activités environnementales (agro-pastoralisme, forêt, roche, eau, ski et randonnée).

En pourcentages : l'accueil de population projeté selon les villages.





→ L'extension urbaine et le mitage



→ Les chalets

De la théorie à la pratique

L'ajustement des projets locaux aux réflexions menées lors de l'Atelier provoque des polémiques et révèle les faiblesses de l'intercommunalité. Mais l'idée de soutenir l'agriculture et de développer une filière bois fait son chemin.

L'idée de concentrer l'urbanisation sur une seule commune plutôt que sur les trois autres suscite des réactions mitigées. D'abord parce que les élus considèrent l'extension urbaine et le mitage de manière positive. Ainsi, pour Francis Laforge, maire de Lamoura, l'une des communes les plus sujettes au phénomène avec nombre de lotissements très isolés du centre du village : « Les lotissements sont bien articulés sur la départementale et leurs habitants vivent entourés de chlorophylle ». Si de nouveaux habitants viennent s'installer sur le territoire, c'est justement parce qu'ils peuvent y construire en pleine nature. À ceci, Pascal Gontier, l'architecte missionné par l'Atelier, répond : « Les gens se tournent vers la maison individuelle car ils ne veulent pas habiter un grand ensemble. Il est nécessaire de constituer une alternative. Puisqu'aux Rousses, l'étalement urbain est le fait de chalets façon "coucou Suisse", j'ai essayé de montrer que ces architectures ne correspondaient en rien aux constructions locales traditionnelles. J'ai aussi montré des images d'architecture de montagne contemporaine. » Précisons que ces photos de bâtiments autrichiens, pays où la construction bois et les formes architecturales audacieuses sont davantage de mise que dans le Jura, n'ont pas follement enthousiasmé les élus... Interrogé plusieurs mois après l'Atelier, Francis Laforge, maire de Lamoura, en témoigne avec une certaine virulence : « On nous dit que nos constructions ne sont pas esthétiques ou traditionnelles, mais que faut-il faire ? Des constructions jurassiennes comme il y a 100 ans ? Personne ne veut plus vivre dans ces énormes bâtisses en pierre, les gens veulent tous des chalets en bois dans la nature avec des feux qui flambent ! » Dans plusieurs lotissements récents de la communauté de communes, on aperçoit d'ailleurs quelques chalets tout neufs arborant des façades en rondins, sorte de pastiches montagnards qui font frémir d'horreur certains représentants de l'État. Mais les élus locaux, pris en tenaille entre une forte demande de permis de construire de chalets identiques (la première

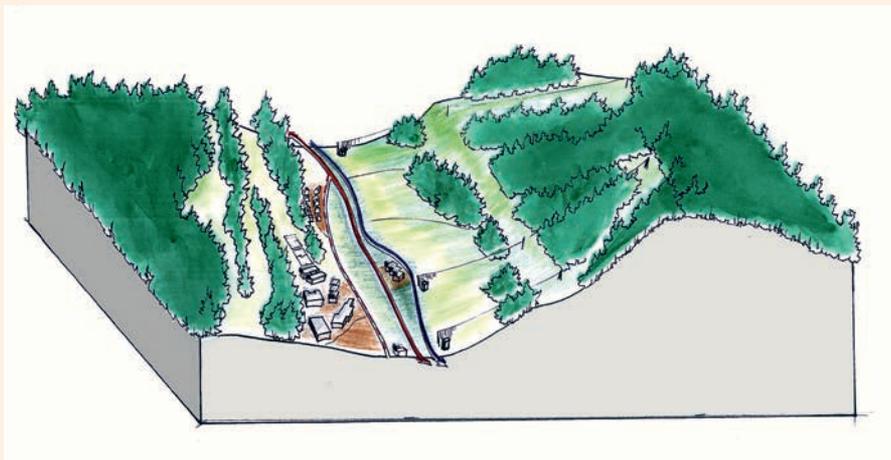
maison construite ainsi a fait des émules et d'autres candidats à l'installation se sont rués sur le modèle), ils ne savent plus sur quel pied danser. Il est vrai que les exigences de leurs administrés passent souvent avant la défense du patrimoine, qu'il soit naturel ou architectural. Et il est tout aussi vrai que les services de l'État ont de moins en moins le temps ou les moyens de les accompagner dans ce domaine. En réponse à ces constats, la DHUP insiste sur la nécessité de mettre en place des règles collectives qui permettraient de définir et d'encadrer les formes urbaines et architecturales en donnant moins de prise aux demandes individuelles de dérogation.

Une nouvelle phase de travail est lancée afin d'identifier les différents projets envisagés sur le territoire et de les intégrer à la stratégie. Une réunion dite de « recollement des projets locaux » est fixée au 26 septembre 2008.

Au cours des mois suivants, les élus mais aussi les techniciens de diverses administrations concernées par les projets évoqués se réunissent. Au programme : les transports, le bois, le tourisme, l'agriculture et l'urbanisme. Des administrations qui portent ces thématiques sont sollicitées : ONF, la DDA, etc. Précisons qu'un certain nombre d'entre elles traînent les pieds, arguant qu'elles ne voient pas l'intérêt d'une telle démarche. Interrogé après coup, Alain Marguerit sourit : « Comment expliquer aux gens ce qu'on allait faire alors qu'on ne l'avait pas encore fait ? Le fait que notre mission ne soit pas claire, y compris pour nous, plaideait pour qu'on garde notre indépendance tout en écoutant et en réagissant à ce qui était dit. Nous étions dans l'expérimentation, l'idée était d'avancer, de ne pas appliquer des certitudes, mais de s'imprégner des réalités locales pour en extraire un projet collectif de territoire. »

Au cours des quatre ateliers suivants, qui se déroulent le 13 novembre 2008 (présentation de la cartographie des projets locaux), le 12 janvier (urbanisme et transports), le 13 janvier (agriculture/forêt/zones humides/tourisme), et les réunions « en tête à tête » avec les élus des 13 janvier et 6 février 2009, les discussions se poursuivent. Les projets envisagés par les acteurs institutionnels, sur des périmètres à chaque fois différents (départementaux pour la chambre d'agriculture et l'ONF, régional pour le PNR du Haut-Jura, transfrontalier pour les projets Interreg) sont également présentés. Ici comme ailleurs, la juxtaposition d'administrations, de structures et autres pôles de décision ne concourt pas toujours à la cohérence des politiques d'aménagement, et ceci, même si la gouvernance multi-acteurs peut comporter un véritable potentiel de richesses : se pose une fois de plus la question de l'échelle.

Recollement des projets en cours et des projets de territoire

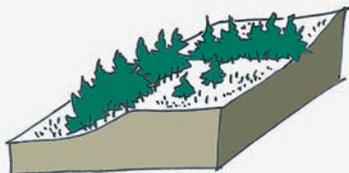


→ Les combes

Les combes entre Les Rousses et Saint-Claude : un paysage étroit entre massifs boisés sur les crêtes. Une vallée qui concentre habitat, activités et voie de circulation et l'agriculture qui investit les prés / bois en limite de coteau.

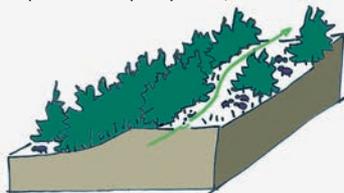
Situation actuelle :

Diminution de l'activité agricole



Projet de territoire :

Ouvrir des cheminements avec l'élevage et la pratique touristique (piéton, ski).



Situation actuelle :

Abandon par l'agriculteur.



Projet de territoire :

Cheminement pour une activité agricole (accès bétail et fourrage), gestion du milieu humide et pratique touristique (piéton, ski).



→ Croquis de principe : pré-bois en début de coteau

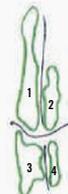
→ Croquis de principe : fond de vallée humide

L'un des enjeux des fonds de vallée est la prise en compte du milieu humide. Autrefois utilisé par l'agriculture, il ressurgit aujourd'hui. Son classement en zone Natura 2000 pose le problème de son niveau de maintien par une activité agricole adaptée ou en tant que « réserve naturelle ». La création d'un circuit « bleu », piéton, ski, gestion en fond de vallée en limite ou sur la zone humide peut être une piste de réflexion pour faire exister ce site en son centre en alliant activité agricole (élevage, fourrage) et pratique sportive (cheminement réduit).



Les domaines forestiers et agricoles

Communauté de communes de la Station des Rousses
Atelier Montagne - 9 avril 2009



1/ Massif du Risoux:
Forêt domaniale, gestion ONF

2/ Massif du Noirmont:
Exploitation côté Suisse

3/ Massif du Ban-Bévet:
Plan de développement en cours: expérience pouvant s'étendre jusqu'à Prémanson

4/ Massif du Massacre:
Gestion par un syndicat intercommunal

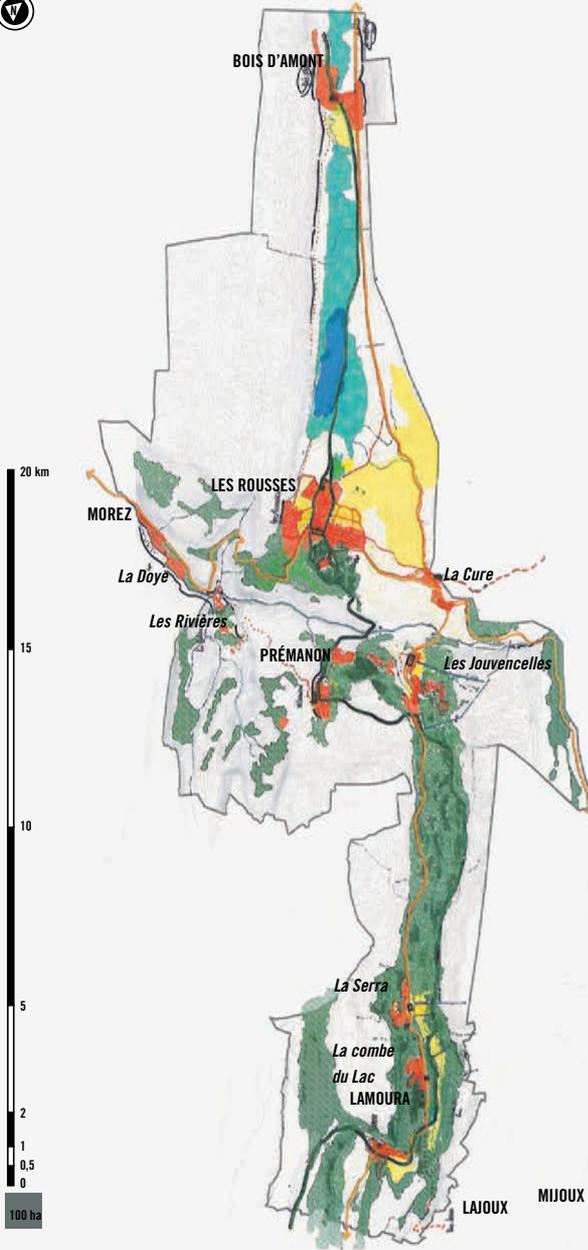
LES DOMAINES AGRICOLES ET FORESTIERS DURABLES

- Le territoire agricole durable
- Les massifs d'exploitation forestière
- Les exploitations agricoles

→ Domaines agricoles et forestiers durables



Le projet du territoire
Communauté de communes de la Station des Rousses
Atelier Montagne - 9 avril 2009



LES TERRITOIRES DU PROJET LOCAL

Les espaces agricoles intermédiaires

- Les pré-bois: pâturages sous couvert forestier exploité
- Les marais: pâturages extensifs des prairies humides

Les espaces urbains

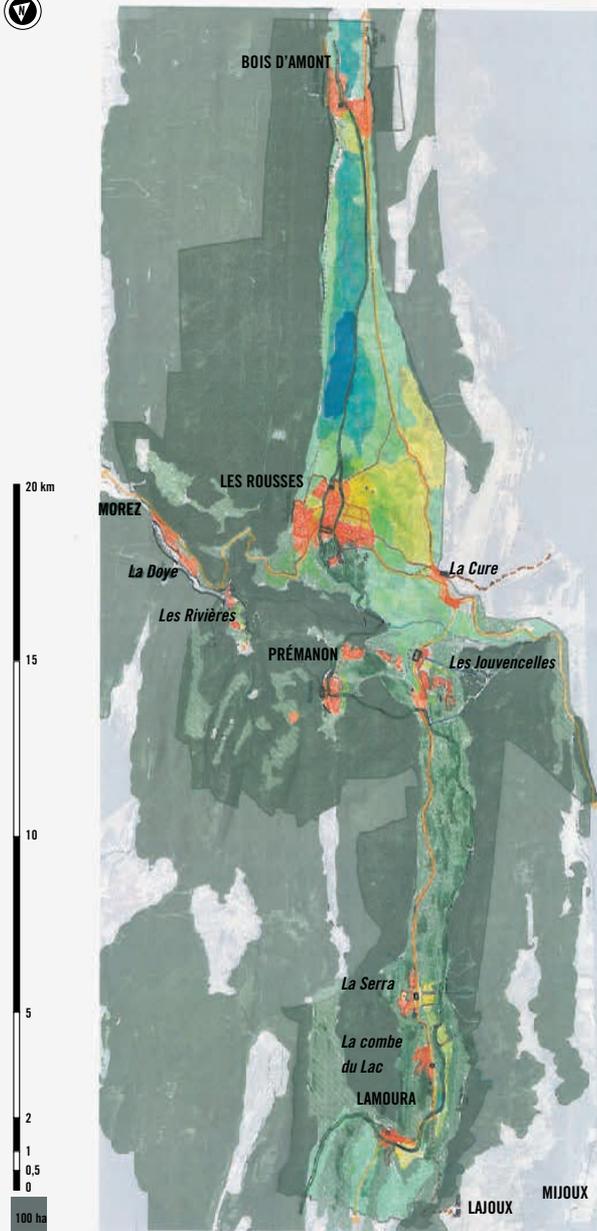
- Les espaces bâtis
- Les espaces de loisirs: golfs, départ des pistes, «espaces ludiques» des coeurs de villages

LES RÉSEAU DES VALLÉES

- Le chemin de la vallée: lien ski, cycle et piéton toutes saisons
- Les routes du quotidien
- Le train vers la Suisse (Nyon-Saint-Cergue)

Les points d'échanges de la voiture individuelle aux transports collectifs: bus, train, co-voiturage

→ Espaces urbains (bâti), réseau viaire et espaces intermédiaires (pré-bois, marais et espaces de loisirs) occupent le centre du territoire



LES DOMAINES AGRICOLES ET FORESTIERS DURABLES

- Le territoire agricole durable
- Les massifs d'exploitation forestière

LES TERRITOIRES DU PROJET LOCAL

Les espaces agricoles intermédiaires

- Les pré-bois: pâturages sous couvert forestier exploité
- Les marais: pâturages extensifs des prairies des prairies humides

Les espaces urbains

- Les espaces bâtis
- Les espaces de loisirs: golfs, départ des pistes, «espaces ludiques» des coeurs de villages

LES RÉSEAU DES VALLÉES

- Le chemin de la vallée : lien ski, cycle et piéton toutes saisons
- Les routes du quotidien
- Le train vers la Suisse (Nyon-Saint-Cergue)
- Les points d'échanges de la voiture individuelle aux transports collectifs: bus, train, co-voiturage

→ Compilation du projet

Le projet global est décomposé en thématiques.

Table

■ ■ Introduction	9
■ ■ L'Atelier national, une démarche ministérielle	15
■ ■ L'Atelier montagne	
■ ■ pose les fondements de la méthode	23
■ ■ Les vallées des Gaves	41
■ ■ Des reliefs abrupts fermés et des circulations difficiles	43
■ ■ De la difficulté d'établir un périmètre	47
■ ■ Des projets pilotes à valeur démonstrative	67
■ ■ Un consensus s'opère autour de grands enjeux	71
■ ■ Des actions concrètes pour mettre en œuvre le projet	85
■ ■ Un plan d'action et un pôle d'excellence rurale	87
■ ■ La communauté de communes du Haut-Allier	97
■ ■ Un territoire historiquement prospère,	
■ ■ en forte baisse démographique	99
■ ■ Inverser le regard sur le « lac-réservoir »	107
■ ■ La réflexion sur un destin commun	
■ ■ renforce l'intercommunalité	119
■ ■ Des actions concrètes programmées dans le temps	137
■ ■ Un nouvel outil d'urbanisme créé	
■ ■ pour mettre en œuvre le projet de l'Atelier	139
■ ■ La communauté de communes des Roussets	143
■ ■ Les Roussets, territoire frontalier	145
■ ■ Des élus locaux réservés quant à la démarche Atelier	151
■ ■ De la théorie à la pratique	161
■ ■ Proposer des images suggérant un nouvel avenir	179
■ ■ Raisonner autrement	185
■ ■ Conclusions	189